



## Est-ce légal ou un excès de zèle

Par **Niousha**, le **25/07/2011 à 16:20**

Bonjour,

Je rencontre un problème face à des employés, je pense trop zélés .; et souhaiterais être éclairée dans ce sens .

L'ambassade de France à Casablanca ne refuse pas ouvertement un rendez-vous dans le but d'obtenir un visa .. mais se borne à répéter que l'intéressé ayant par le passé décommander un rendez-vous, ne se verra accorder un rendez vous que s'il peut prouver détenir toute les pièces du dossier.

Le dossier n'est pas complet actuellement, attendant des pièces. Rien ne devrait empêcher la demande d'un rendez vous ..qui ne sera pas disponible dans l'immédiat, tout en préparant le dossier complet.

Ces employés; standardistes censés donner un rendez vous aux calandres grecques, sont-ils autorisés légalement à un tel comportement ??

Il n'y a qu'à Casablanca que les rendez vous ne sont pas possible via le net, contrairement aux autres villes du Maroc.. seulement Casablanca a ce genre de comportement.

Vous remerciant des bons soins accordés à la présente, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en ma parfaite considération.

Par **pat76**, le **25/07/2011 à 16:48**

Bonjour

Vous pouvez faire une demande de rendez-vous par courrier en adressant directement votre lettre au responsable des visas. Vous ne passerez pas ainsi par des standardistes zélés.

Adressez votre lettre en recommandé et gardez-en une copie